

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL
DU PATRIMOINE NATUREL DE LA GUADELOUPE**

AVIS N°2018/08

**Avis sur l'état des lieux des référentiels taxonomiques et écosystémiques dans les
RUP françaises.**

Le CSRPN de la Guadeloupe a été sollicité par le conseil régional de la Guadeloupe (courriel de la DEAL du 16 avril 2018) pour donner un avis sur le rapport « Etat des lieux des référentiels taxonomiques et écosystémiques dans les RUP Françaises », produit par l'IUCN et le Ministère de la transition écologique et solidaire. Un premier examen de ce document a eu lieu lors de la séance plénière du 05 juin 2018.


Après avoir délibéré, le CSRPN de la Guadeloupe souligne l'intérêt que ce document pourrait apporter en mettant en lumière notamment les carences et la désuétude de certains référentiels utilisés actuellement en Guadeloupe, s'il se basait sur des informations vérifiées notamment au niveau des spécialistes. En effet, en première lecture, ce document fait apparaître des erreurs dans quelques données et évaluations, faussant ainsi les synthèses et les propositions d'action. En l'état, du moins en ce qui concerne la Guadeloupe, ce document ne peut pas être utilisé.

Il a été aussi décidé que chaque spécialiste fasse remonter ses observations qui feront l'objet d'une synthèse et d'une analyse plus détaillée de ce document au mois d'octobre pour amender cette décision.

De surcroit et d'une manière plus générale, le CSRPN de la Guadeloupe aimerait être associé et consulté beaucoup plus en amont à la constitution de ces documents stratégiques, demande légitime au regard de sa composition : experts et scientifiques du patrimoine naturel de la Guadeloupe.

Fait à Sainte Rose, le 16 juin 2018,

Le président du CSRPN



G.Leblond